

RAPPORT FINAL
**OPERATION D'ENREGISTREMENT
DES REFUGIES RWANDAIS 2018**
KIVUS, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



© UNHCR / Natalia Micevic

Cette opération a été menée conjointement en 2018 par la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) dans les provinces du Nord et Sud Kivu, République Démocratique du Congo.

Sous-Délégation de Goma, Nord Kivu & Bureau de Terrain de Bukavu, Sud Kivu
Décembre 2018

RESUME CLE

À la demande du gouvernement, **le HCR a entrepris en 2018 un exercice de vérification et d'enregistrement biométrique à grande échelle des réfugiés rwandais dans les provinces orientales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.** Le but de cet exercice était de poursuivre l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais qui avait été interrompu en 2016 pour des raisons de sécurité, afin de **fournir une base de référence pour la mise en œuvre de solutions globales** avant l'invocation d'une clause de cessation pour ce groupe de réfugiés.

L'opération débuta en avril et se poursuivit jusqu'au 30 novembre 2018. Deux méthodes d'enregistrement furent menées en parallèle, à savoir un **enregistrement biométrique avec délivrance d'attestations de réfugié** et un **exercice de vérification** permettant de dénombrer plus rapidement et de manière plus flexible un plus grand nombre de réfugiés, aidant aussi à cartographier leur présence. Au cours de l'exercice biométrique, des attestations de réfugié ont également été fournies aux réfugiés déjà inscrits lors de l'exercice précédent et dont les attestations avaient expirées.

Au vu des données complètes collectées tout au long de l'opération 2018, voici les chiffres clés :

76,067 Réfugiés enregistrés 2015 – 2018	35,416 Réfugiés enregistrés par la biométrie en 2018	215,942 Cible (CNR en 2014)
Intentions de solutions globales	67.7% nés en RDC	
53% Rapatriement Volontaire	48% des enfants déscolarisés	
46% Intégration Locale	21% déplacés dans les 12 derniers mois	

Au cours de la vérification et de l'enregistrement, plusieurs questions étaient posées aux réfugiés sur leurs conditions de vie et leurs intentions de solutions à long terme. Sur la base de leurs réponses, **les principales recommandations sur la voie à suivre vers des solutions globales sont les suivantes :**

- **Définir toute la gamme des solutions disponibles pour les réfugiés en RDC** (ne se limitant pas au rapatriement) avec un calendrier clair des étapes à suivre avant l'invocation de la clause de cessation
- **Mise en œuvre immédiate de certaines solutions**, à commencer par la **documentation légale**
- **Intégrer les réfugiés rwandais dans la réponse humanitaire inter-agence**, en particulier dans les situations de déplacement forcé
- **Adopter une approche communautaire et zonale de l'intégration locale** en mettant l'accent sur la stabilisation et le développement des zones des Kivus où vivent les réfugiés rwandais
- **Mettre l'accent sur les jeunes réfugiés rwandais est nécessaire pour mieux comprendre leurs aspirations et leurs options**; Le manque d'accès aux services et en particulier à l'éducation est une grave préoccupation
- **Poursuite du rapatriement volontaire** tout au long du processus jusqu'à l'invocation

SOMMAIRE

Tableau de bord de l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais	4
Carte de l'enregistrement biométrique des réfugiés de 2015 à 2018.....	5
Contexte, Objectifs et Méthodologie	6
Chiffres clés sur l'enregistrement biométrique	8
Exercice de vérification	11
Carte des réfugiés rwandais en RDC.....	12
Conclusions et Recommandations	13
Glossaire.....	15

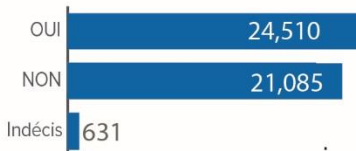
Contexte

Après une phase pilote début 2018, la CNR reprend en juin 2018 l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais dans les provinces du Nord et du Sud Kivu, avec l'appui du HCR. L'opération avait pour objectif principal d'enregistrer des nouveaux ménages de réfugiés rwandais qui le souhaitent, à la suite des enregistrements de 2015/2016. Elle visait de plus à permettre le renouvellement des attestations de réfugié délivrées en 2015/2016. Une campagne de sensibilisation à cette opération a été menée au travers de radios locales et de distributions de flyers. Cependant, la plupart des réfugiés ont déclaré avoir été informés par d'autres réfugiés déjà enregistrés. Au niveau des solutions 24,510 individus (représentant 53 % du total) ont opté pour le rapatriement volontaire et 21,085 individus (46 % du total) ont opté en défaveur du rapatriement.

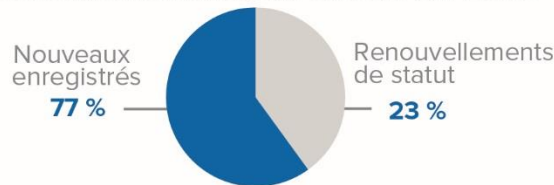
Chiffres clés



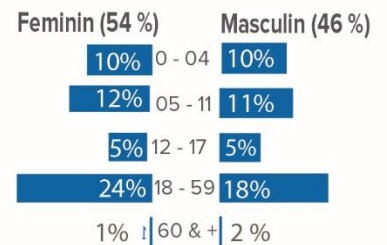
Intentions de retour



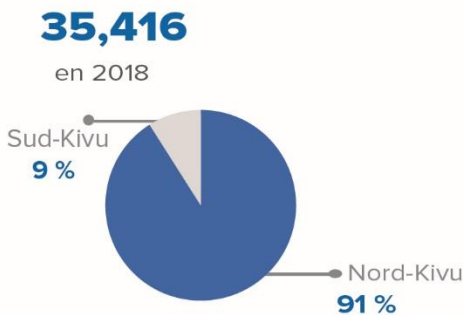
Nouveaux réfugiés enregistrés et renouvellements de statut en 2018



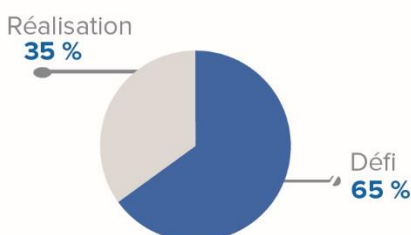
Tranches d'âge/Sexe



Nouveaux réfugiés enregistrés par province

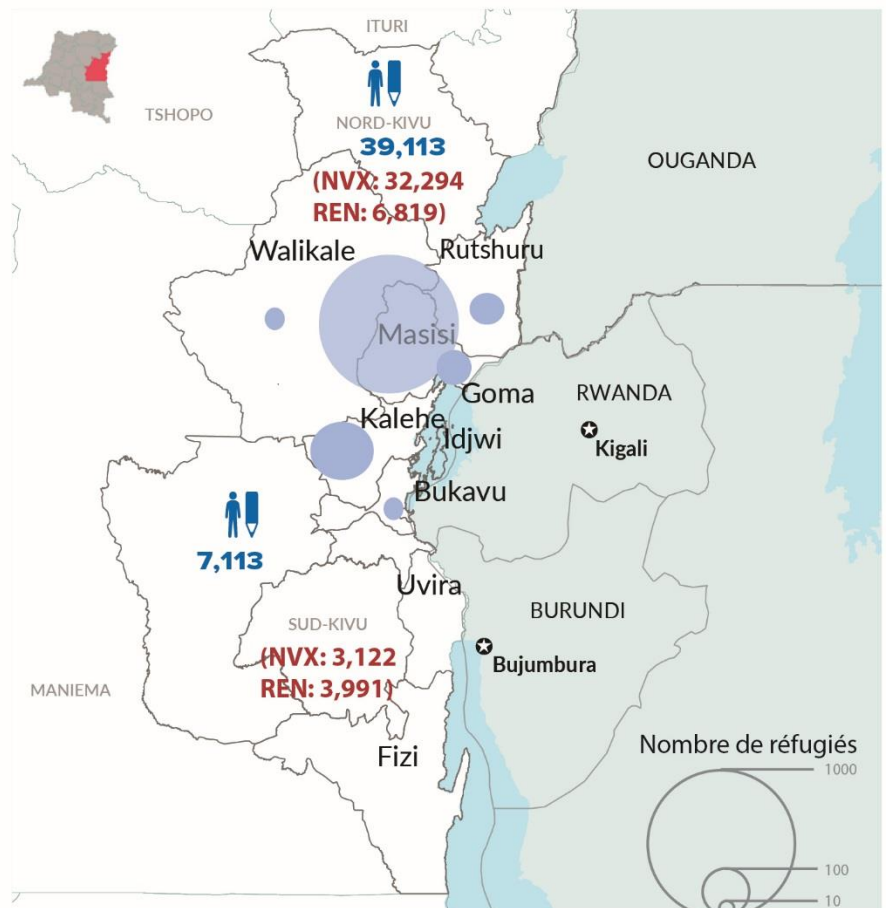


Cible des réfugiés rwandais à enregistrer en RDC : 215,942



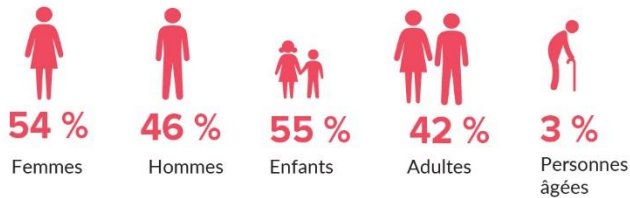
Zones d'asile au Kivu

Nouveaux réfugiés enregistrés et renouvellements



Nombres des réfugiés rwandais enregistrés par la biométrie

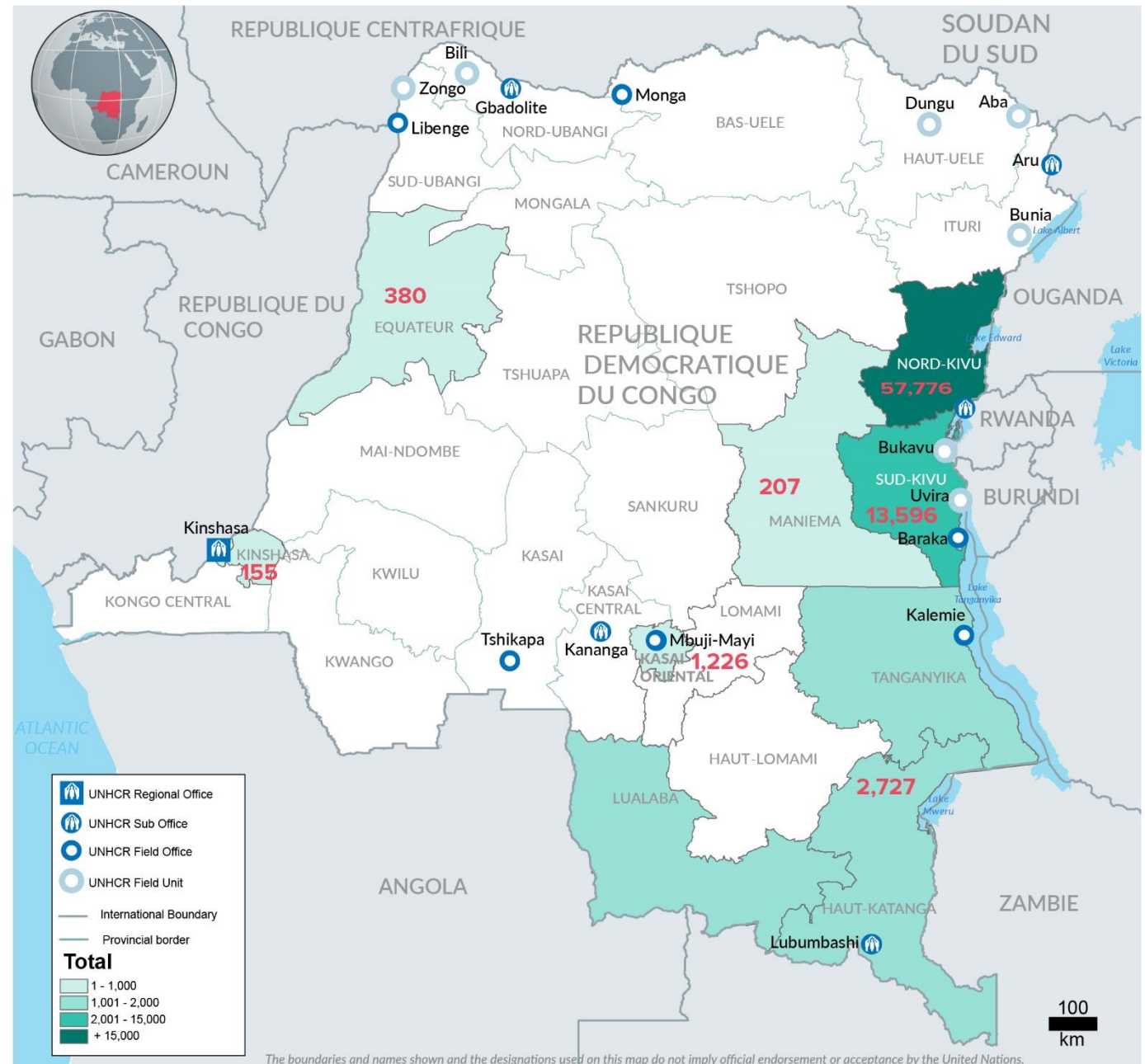
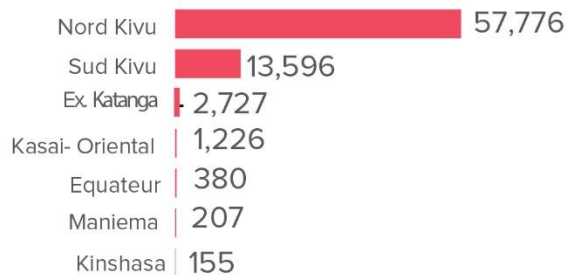
 **76,067**



Type de localisation



Nombres des réfugiés par province



CONTEXTE

En 2013, le HCR et plusieurs pays d'asile de la région s'accordèrent sur l'élaboration d'une stratégie de solutions globales pour les réfugiés rwandais, dont la mise en œuvre devait aboutir à l'invocation d'une clause de cessation au 31 décembre 2017.

En 2013/2014, le Gouvernement Congolais, à travers la CNR, avait donc conduit un exercice de pré-enregistrement sur son territoire. Cet exercice sur papier donna un résultat final de 260 866 individus. Afin de confirmer ces chiffres, la CNR appuyée par le HCR, lança en avril 2015 une opération d'enregistrement biométrique. Fin 2015, la biométrie était finalisée dans les provinces du Katanga, du Maniema, de l'Equateur, de Kinshasa et du Kasai Oriental.

Au Nord et Sud Kivu - les deux provinces avec de loin le plus grand nombre de réfugiés rwandais - l'opération fut suspendue en juin 2015 pour des raisons de sécurité. Elle reprit en décembre 2015 et fut à nouveau arrêtée à la suite d'une attaque armée contre l'un des centres d'enregistrement qui a tué quatre personnes en avril 2016. A cette date, un total de **42 186 individus** avait été enregistré.

En 2013/2014, 247 712 individus au total étaient préenregistrés spécifiquement dans les Kivus, dont 205 513 au Nord-Kivu et 42 199 au Sud-Kivu. Seuls 13% des réfugiés rwandais préenregistrés dans le Nord-Kivu (soit 26 516 individus) et 26% de ceux préenregistrés dans le Sud-Kivu (10 949 individus) en 2013/2014 avaient été confirmés par la biométrie en 2015/2016, pour un total de 37 465 individus.

Dans une réunion ministérielle en septembre 2017, la RDC a déclaré ne pas pouvoir invoquer la clause de cessation au 31 décembre 2017 car les conditions n'étaient pas réunies, du fait du contexte politique et sécuritaire. La RDC cita en particulier le grand nombre de réfugiés rwandais restant sur son territoire et demanda **la reprise et la finalisation de l'enregistrement biométrique comme une étape essentielle pour pouvoir progresser vers des solutions globales.**

Le HCR a par conséquent donné son appui à la CNR pour la reprise de l'enregistrement biométrique dans les Kivus en 2018. Afin d'éviter la répétition des problèmes de sécurité qui avaient entaché les deux tentatives précédentes, un certain nombre de mesures ont été prises. La première était un dialogue accru avec toutes les parties prenantes, y compris les groupes armés. L'autre mesure consistait à inclure une approche d'enregistrement « plus légère », utilisant des tablettes Kobo, au cas où l'approche traditionnelle d'enregistrement ne fonctionnerait pas (l'enregistrement biométrique nécessite une quantité importante d'équipement lourd et peut exposer les équipes à des risques plus élevés car cela limite leur capacité de se déplacer rapidement).

OBJECTIFS

L'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais poursuivait les objectifs suivants :

- 1) **Compléter l'opération d'enregistrement biométrique débutée en 2015/16 dans les Nord et Sud Kivu**
- 2) **Confirmer les intentions vis-à-vis des solutions** (rapatriement volontaire et intégration locale)
- 3) **Renouveler l'attestation de réfugié de tous les réfugiés enregistrés dont l'attestation avait expirée**

METHODOLOGIE

Deux méthodes ont été utilisées en parallèle tout au long de l'opération, à savoir un **enregistrement biométrique avec délivrance d'attestations de réfugié** valables jusqu'au 31 décembre 2018, et un **exercice de vérification** utilisant des tablettes Kobo permettant un dénombrement plus souple et rapide des réfugiés, contribuant aussi à cartographier leur présence avec plus de précision. Il convient toutefois de noter que la vérification Kobo ne prenait pas en charge la biométrie. Les réfugiés enregistrés et vérifiés sont ceux arrivés en RDC entre 1994 et 1998, ainsi que leurs personnes à charge.

Sur la base des enseignements tirés des années précédentes, **la communication avec les réfugiés et les autorités locales a été priorisée au début de l'opération**. Des radios locales ont été utilisées pour diffuser des messages et des dépliants et bannières ont été imprimés et distribués. En outre, la CNR et le HCR ont effectué des missions sur le terrain pour expliquer les objectifs de l'enregistrement et solliciter l'appui des décideurs locaux. Des membres des communautés locales ont été recrutés pour participer à l'opération.

Une phase pilote a été initialement menée avec l'ouverture de deux centres d'enregistrement biométrique dans les centres de transit de Goma et de Bukavu, entre le 28 février et le 15 mai 2018. Le CNR recruta 40 moniteurs et 5 superviseurs. Le HCR dispensa une formation à la vérification sur Kobo en mars. Cette vérification initiale permit de définir les zones avec le plus grand nombre de réfugiés où ouvrir les centres d'enregistrement.

Après cette phase pilote, trois principaux centres d'enregistrement biométrique ont été ouverts successivement dans chaque province. De plus, des extensions de chaque centre principal ont été ouvertes par la suite dans les zones environnantes pour répondre aux besoins. Les centres ont été installés dans des lieux sécurisés par les forces de sécurité de l'Etat. Les staffs d'enregistrement et de base de données du HCR étaient présents pendant les opérations dans le Nord et le Sud Kivu.

Les informations fournies par les réfugiés étaient enregistrées sur le formulaire d'enregistrement dédié, puis codées et mises à jour dans la base de données proGres, dans le respect de la confidentialité des données des personnes relevant du mandat du HCR. Le gestionnaire de base de données vérifiait et contrôlait la qualité des données.

Activités d'enregistrement au centre d'enregistrement CNR/HCR de Lushebere, Nord Kivu; Octobre 2018.



Une femme réfugiée rwandaise et son enfant venant se faire enregistrer au centre de Lushebere; Octobre 2018.

CHIFFRES CLES SUR L'ENREGISTREMENT BIOMETRIQUE

Au vu des données complètes collectées tout au long de l'opération 2018, voici les chiffres clés :

Enregistrement biométrique

- **76 067 REFUGIES au 31 décembre 2018 en RDC**
- **35 416 individus enregistrés en 2018 dans les Kivus**
- **71 372 du total – soit 94% de la population enregistrée en RDC vit dans les Kivus, dont 57 776 au Nord-Kivu (soit 76% de la population totale enregistrée)**
- Environ 3,5% des réfugiés ont été enregistrés dans l'ex-Katanga, environ 2% dans le Kasai-Oriental, 380 personnes dans l'ex-Équateur et 155 personnes à Kinshasa

Vérification (sans la biométrie)

- Base de référence de 2014: 215 942 réfugiés rwandais
- 2018 (tablettes Kobo): **82 802 individus vérifiés**

Renouvellement des preuves du statut de réfugié (attestations de réfugié)

Un total de 46 222 attestations a été délivré comme suit :

- Tous les réfugiés nouvellement enregistrés (35 416) ont reçu une attestation, soit 77% des personnes reçues dans les centres d'enregistrement
- 10 810 individus ont renouvelé leur statut de 2015/2016 par la biométrie dans les Kivus en 2018, soit 23% des individus reçus dans les centres d'enregistrement

Il convient de noter que, du fait de la pratique en vigueur limitant la validité des attestations à une année civile, tous les réfugiés rwandais en RDC seront de nouveau sans titres de séjour valides à compter du 01^{er} janvier 2019.

Intentions de solutions globales

53% des individus reçus, soit 24 510 individus, se sont déclarés favorables au rapatriement volontaire ;

46% des individus reçus, soit 21 085 individus, ne sont pas en faveur du rapatriement. 631 individus étaient indécis quant à leurs intentions (soit environ 1%) ;

Plusieurs disparités doivent être soulignées pour décomposer davantage les données d'intentions de retour mentionnées ci-dessus :

- **Nord-Kivu versus Sud-Kivu : 61% des individus reçus au Nord-Kivu se sont déclarés favorables au rapatriement volontaire et 38% contre; à l'inverse, seuls 10% de ceux reçus au Sud-Kivu se disent favorables au rapatriement volontaire et 86% contre**
- **Vérification versus enregistrement biométrique : au cours de l'exercice de vérification (tablettes), seuls 25% ont opté en faveur du retour volontaire et 70% contre (voir ci-dessous le tableau de bord de l'exercice de vérification)**
- **De nombreux réfugiés n'ont pas précisé quand et dans quelles conditions ils se rapatrieraient finalement, avec le rapatriement pouvant davantage être un rêve à long terme qu'une solution pratique immédiate**
- **De plus, il est probable que les réfugiés qui ont choisi de se faire enregistrer par la biométrie sont plus susceptibles de favoriser le rapatriement volontaire, tandis que ceux qui préfèrent l'intégration locale ont tendance à éviter l'enregistrement, craignant d'être « forcés » de rentrer si leur présence est connue**

En dépit du taux élevé de réfugiés orientés vers le retour, le rapatriement volontaire était relativement faible en 2018. La majorité des réfugiés ont rapporté la difficulté de se réinstaller au Rwanda en raison du coût de la vie actuel et sans recevoir la prime de retour dans des

délais acceptables en 2018. En outre, dans le Sud-Kivu spécifiquement, la majorité des réfugiés a aussi déclaré que le régime politique actuel ne leur permettait pas de retourner au Rwanda.

Pays de naissance

67,7% des individus reçus, soit 31 325 individus, sont nés en RDC (dont 99,6% des enfants et 29% des adultes). **32,2% des individus reçus, soit 14 880 individus, sont nés au Rwanda**. 21 individus sont nés dans d'autres pays (soit 0,1% des individus reçus). En d'autres termes, puisque près de sept réfugiés sur dix sont nés en RDC, la majorité d'entre eux est maintenant la deuxième et troisième génération des réfugiés initiaux qui ont fui le Rwanda entre 1994 et 1998. **La grande majorité d'entre eux n'a donc très probablement jamais été au Rwanda, ce qui signifie que leurs principaux liens familiaux et leurs intérêts socio-économiques sont aujourd'hui surtout établis en RDC et non plus au Rwanda.**

Enfants nés de couples mixtes

Seuls 742 enfants sont nés de couples issus de mariages mixtes; soit environ 2% des réfugiés rwandais enregistrés. Ce nombre n'est pas exhaustif car de nombreux réfugiés n'ont pas souhaité déclarer leurs cas de mariages mixtes. Cela semble être dû à une incompréhension des messages de sensibilisation à l'enregistrement, indiquant qu'il ne concernait que les réfugiés rwandais de 1994 à 1998. En effet, bien que la CNR et le HCR aient renforcé la sensibilisation sur cet aspect après l'identification de ce problème, de nombreux réfugiés ont continué de croire qu'ils seraient effacés des registres en déclarant un mariage mixte.

En conséquence, seuls 411 réfugiés rwandais mariés à des citoyens congolais ont été enregistrés; soit environ 1% des réfugiés rwandais enregistrés.

Problèmes de protection

Les femmes et les enfants sont les principales catégories de personnes à risque. Ils représentent plus de 76% des individus vulnérables reçus. Sur les 10 111 individus vulnérables enregistrés, parmi les principales catégories, **47% sont des femmes à risque, 29% sont des enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques et/ou risquant de ne pas aller à l'école**, 11% sont des personnes ayant des besoins spécifiques de protection légale et/ou physique, en particulier dans les cas de mariages mixtes, et 7% sont des personnes âgées à risque. Les autres catégories représentent des pourcentages infimes.

Déplacement forcé

21% des réfugiés vérifiés en 2018 ont été déplacés de force au cours des 12 derniers mois. Les réfugiés les plus touchés par cette situation sont ceux installés dans le territoire de Masisi, au Nord-Kivu. **Les conflits armés et/ou interethniques sont la principale cause de déplacement**, représentant 91% des réfugiés dans cette catégorie. Environ 6% ont déclaré avoir été forcés de déménager à cause de conflits fonciers.

NB: ces données ont été recueillies lors de l'exercice de vérification et non de l'enregistrement biométrique. La collecte de données n'a pas pu être suffisamment affinée pour permettre de recueillir des informations permettant de savoir si les réfugiés ont été victimes d'un seul ou de plusieurs déplacements au cours des 12 derniers mois.

Analyse par âge et sexe

Les femmes et les enfants (0-17 ans) représentent 79% du nombre total d'individus reçus; soit 36 553 personnes. 55% des individus reçus sont des enfants; soit 25 355 individus. 99,6% des enfants enregistrés sont nés en RDC.

	0-4 ans	5-11 ans	12-17 ans	18-59 ans	60+ ans	Total
Femmes	10,47%	12,34%	5,21%	24,23%	1,47%	53,72%
Hommes	10,30%	11,40%	5,13%	17,69%	1,76%	46,28%
Total	20,77%	23,74%	10,34%	41,92%	3,23%	100%

Activité/Education

70% des adultes reçus sont des petits agriculteurs et seulement 5% des adultes déclarent n'avoir aucune activité. En ce qui concerne l'éducation, sur **14 129 enfants d'âge scolaire, 48% ne sont pas scolarisés**. Ce taux est de 56% pour les filles et 44% pour les garçons. Les raisons principales sont le manque d'intérêt, le manque de ressources financières, l'éloignement des écoles, l'insécurité et le manque d'écoles et/ou de professeurs.

EXERCICE DE VERIFICATION

Outre l'enregistrement biométrique, un exercice de vérification a été effectué. La collecte de données sur les réfugiés rwandais arrivés en RDC entre 1994 et 1998 et leurs dépendants avait pour objectif principal de procéder à un comptage afin de mettre à jour les chiffres actuels, ainsi que de cartographier les zones de concentration de ces réfugiés dans les Kivus.

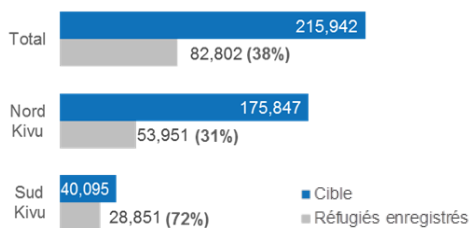
L'exercice de vérification des réfugiés rwandais poursuivait les objectifs suivants : déterminer le nombre des réfugiés rwandais à l'est de la RDC afin de mettre à jour les chiffres actuels ; déterminer la cartographie en obtenant les données nécessaires sur la localisation des réfugiés à l'Est de la RDC ; déterminer les caractéristiques démographiques de ces réfugiés.

Afin de réaliser la collecte des données, des équipes de moniteurs et de superviseurs ont été déployés dans les deux provinces avec le même nombre de staff dans chaque équipe. L'utilisation d'une méthode de collecte de données plus rapide et plus simple mais efficace a été favorisée par l'utilisation du serveur KoBoToolbox du HCR. Cette méthode permettait la collecte de données individuelles, disponibles en temps réel ou dès que les tablettes d'enregistrement de données étaient synchronisées avec le serveur KoBoToolbox.

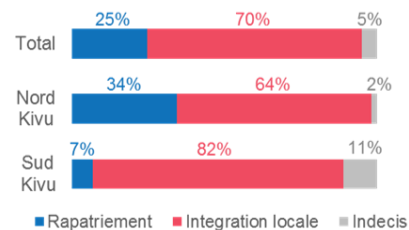
82 802 INDIVIDUS ONT ETE VERIFIES

53 951 individus dans le Nord Kivu et 28 851 individus dans le Sud Kivu

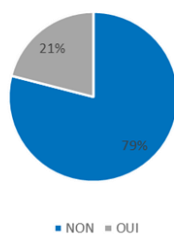
Réfugiés vérifiés



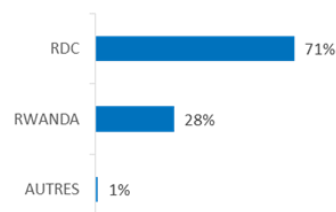
Intentions de solutions



Déplacement forcé interne dans les Kivus (12 derniers mois)



Pays de naissance



VERIFICATION DES REFUGIES RWANDAIS EN 2018

82,802

NORD-KIVU

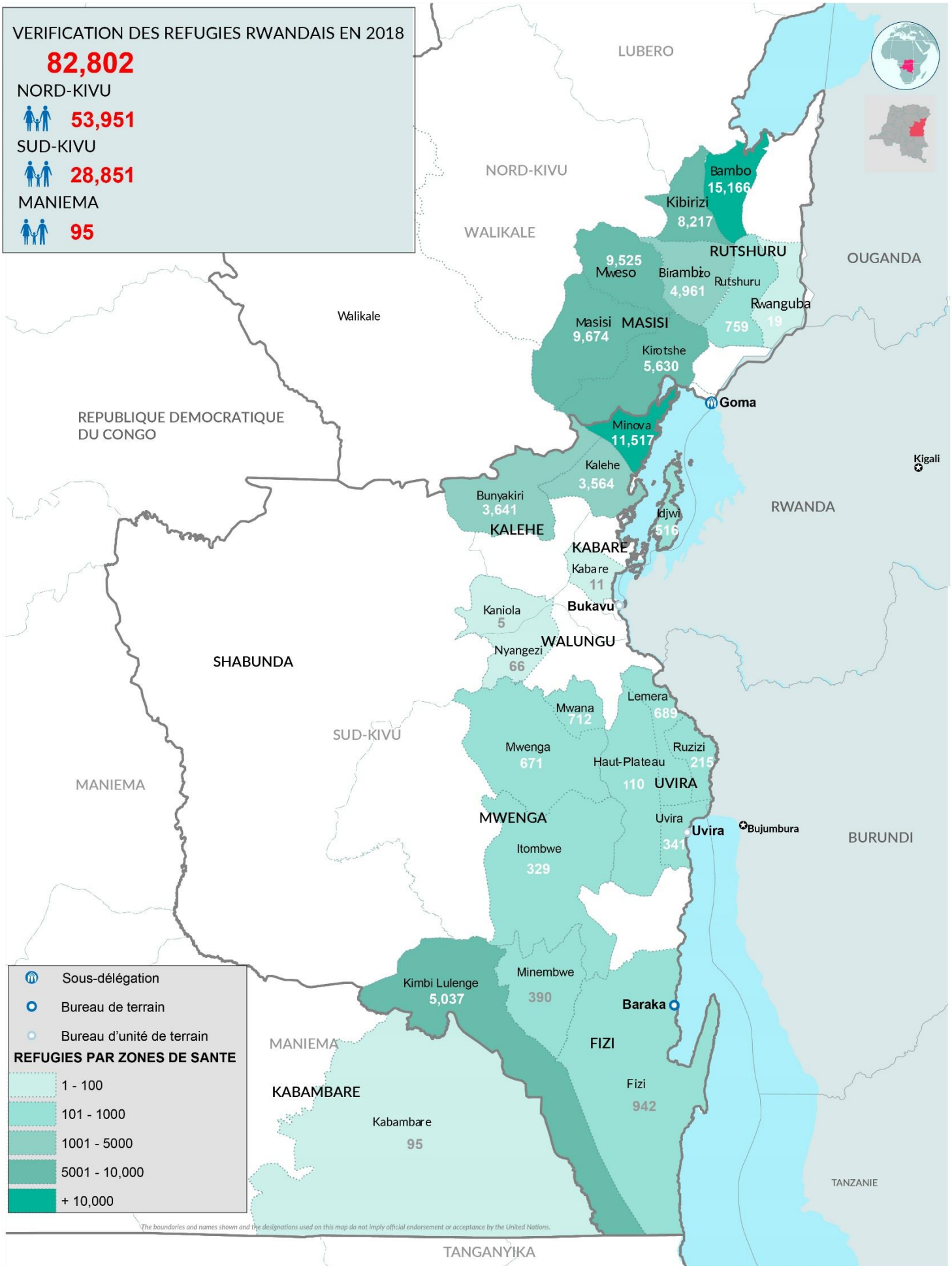
53,951

SUD-KIVU

28,851

MANIEMA

95



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

CONCLUSIONS

Tous les réfugiés rwandais dans les Kivus souhaitant être enregistrés par la biométrie n'ont pu être contactés dans les délais impartis pour l'opération. Cette opération d'enregistrement s'est heurtée à plusieurs défis, notamment un accès difficile aux populations de réfugiés rwandais en raison d'un contexte général de sécurité précaire, de tensions intercommunautaires, du contrôle de ces populations par des groupes armés dans certaines zones et des déplacements forcés. Toutes ces raisons conduisent généralement à un isolement élevé de ces populations. La CNR et le HCR ont également fait face à des limitations logistiques. En outre, il est clair qu'un certain nombre de réfugiés ne souhaitent pas être enregistrés par la biométrie, soit parce qu'ils craignent d'être rapatriés de force, soit parce qu'ils ne souhaitent pas être identifiés comme Rwandais en raison des fortes tensions ethniques dans les Kivus. **En conséquence, il convient de souligner que le chiffre de 76 067 ne peut pas être considéré comme définitif.**

Plus des deux tiers des réfugiés rwandais sont nés en RDC et constituent aujourd'hui la deuxième voire la troisième génération de réfugiés. Ils ont de moins en moins de liens avec le Rwanda et leurs principaux intérêts familiaux, sociaux et économiques sont de plus en plus établis en RDC, à mesure que le temps passe et que la génération initiale de réfugiés de 1994 à 1998 diminue face aux plus récents. Pour ces derniers, le rapatriement volontaire n'est peut-être plus la solution privilégiée, car la majorité irait dans un pays qui reste de facto essentiellement inconnu pour eux.

Dans ce contexte, il est particulièrement préoccupant de noter que près de la moitié (48%) des enfants rwandais ne vont pas à l'école, en raison d'un manque de ressources financières ou d'une intégration très faible. Il est également préoccupant que 21% des réfugiés vérifiés aient déclaré au HCR qu'ils avaient été déplacés de force au cours des 12 derniers mois. **Il est nécessaire d'aborder l'intégration locale à l'aide d'une approche zonale, multipartenaires, qui vise la stabilisation, la coexistence pacifique et le développement économique.**

Le manque de documentation a un impact négatif sur les chances d'intégration locale. À cet égard, la pratique actuelle de limitation de la validité des attestations de réfugiés à l'année civile constitue un sérieux obstacle. En pratique, cela signifie qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, tous les réfugiés rwandais dans les Kivus seront sans titres de séjour valides. **Le renouvellement annuel des attestations est coûteux et inefficace. Il est urgent de revoir cette politique.**

RECOMMANDATIONS

Sur la base de toutes les conclusions ci-dessus, est présentée ci-dessous une liste de recommandations sur les possibles mesures à prendre :

Besoins à court-terme

- **Réviser la durée des attestations de réfugié** pour les étendre à une validité maximale de cinq ans (CNR Kinshasa)
- Les réfugiés rwandais devraient renouveler leurs attestations de réfugié en 2019, à Goma et à Bukavu
- Ouvertures de bureaux de terrain de la CNR au niveau territorial dans le Masisi et le Rutshuru pour la délivrance d'attestations de réfugiés au niveau local
- **Examiner d'urgence l'accès des réfugiés rwandais à l'éducation** avec les acteurs concernés
- Plaider auprès des clusters / acteurs de stabilisation pour **inclure dans leurs projets les zones accueillant un grand nombre de réfugiés rwandais**
- Poursuivre l'opération de rapatriement volontaire

Besoins à moyen-terme

- **Reconnaître la nationalité des enfants nés d'un parent congolais**
- **Examiner les possibilités juridiques ainsi que les risques de protection et les coûts financiers liés à la délivrance de permis de séjour aux réfugiés rwandais souhaitant rester en RDC après une clause de cessation, avec les possibles priorités suivantes :**
 - Résidence permanente pour les réfugiés rwandais mariés légalement ou de manière coutumière à des citoyens congolais depuis un certain nombre d'années à définir
 - Résidence permanente / résidence temporaire de 5 ans / visa humanitaire pour les réfugiés très vulnérables (personnes identifiées comme ayant des besoins spécifiques)
 - Citoyenneté congolaise / résidence permanente / résidence temporaire de 5 ans pour tous les enfants nés en RDC à l'atteinte de la majorité (s'ils ont toujours habité en RDC depuis leur naissance)
 - Résidence permanente / résidence temporaire de 5 ans pour les réfugiés âgés (60 ans et plus)
 - Résidence permanente / résidence temporaire de 5 ans pour les réfugiés adultes avec des profils de travailleurs qualifiés en pénurie en RDC (université et niveau technique supérieur)

Besoins à long-terme

- **Intégrer les zones d'accueil des réfugiés dans les plans de développement, y compris par l'intermédiaire de la Banque Mondiale**
- **Fixer une date pour la clause de cessation et mettre en place le fonctionnement des procédures d'exemption**
- Lancer une **campagne de communication** 18 mois avant l'entrée en vigueur de la clause de cessation
- **Planifier pour l'augmentation du rapatriement volontaire dans les 18 à 12 mois précédant l'entrée en vigueur de la clause de cessation**

GLOSSAIRE - classifié par thématique

Opération d'enregistrement biométrique :

Enregistrement biométrique - La biométrie est le terme technique utilisé pour les mesures corporelles et les calculs. Il fait référence aux indicateurs liés aux caractéristiques humaines. Pour cette opération d'enregistrement, les informations biométriques recueillies étaient les empreintes digitales et photos, ainsi que des données biographiques.

Attestation de réfugié - Une attestation de réfugié est un document que les réfugiés utilisent comme preuve d'identité. Il est délivré soit par le HCR ou par l'Etat d'asile. Dans le présent rapport, il s'agit du document remis aux réfugiés rwandais par le gouvernement congolais via la CNR lors de l'enregistrement biométrique. L'attestation a été délivrée le jour de l'enregistrement avec une validité jusqu'au 31/12/2018.

Réfugié enregistré - Ce terme est utilisé dans le présent rapport pour désigner les réfugiés enregistrés grâce à l'utilisation de la technologie biométrique au cours de l'opération d'enregistrement biométrique. À la suite de cet enregistrement, tout réfugié adulte s'est vu délivrer une attestation de réfugié valable jusqu'au 31/12/2018.

Réfugié nouvellement enregistré - Ce terme est utilisé dans le présent rapport pour désigner les réfugiés qui ont été enregistrés par la biométrie pour la première fois en 2018, par opposition aux réfugiés qui ont renouvelé leur enregistrement biométrique précédent effectué en 2015 ou 2016.

Renouvellement de statut - Ce terme est utilisé dans le présent rapport pour désigner les réfugiés qui ont renouvelé leur enregistrement biométrique précédent effectué en 2015 ou 2016, par opposition aux réfugiés qui ont effectué un enregistrement biométrique pour la première fois en 2018. Tout adulte a reçu une nouvelle attestation de réfugié, la précédente ayant expiré le 31/12/2017.

Exercice de vérification :

Exercice de vérification - Un exercice de vérification a été mené parallèlement à l'opération d'enregistrement biométrique. Une collecte de données sur les réfugiés rwandais arrivés en RDC entre 1994 et 1998 et les personnes à leur charge a été effectuée afin de procéder à un décompte pour mettre à jour les chiffres actuels et pour cartographier les zones de concentration de ces réfugiés dans les Kivus. La plate-forme Kobo du HCR a été utilisée lors de cet exercice de vérification.

Réfugié vérifié - Ce terme est utilisé dans ce rapport pour désigner un réfugié dont la présence en RDC a été vérifiée via l'exercice de vérification. Aucun document/attestation n'a été délivré à un réfugié durant cet exercice.

KoBoToolbox - KoBoToolbox est une suite d'outils pour la collecte de données sur le terrain, destinés à être utilisés dans des environnements difficiles. Le logiciel est gratuit et open source. Il a été utilisé dans cet exercice de vérification sur des tablettes (petits ordinateurs portables acceptant les entrées directement sur son écran plutôt que sur un clavier ou une souris) Lenovo Tab 2.

Base de données proGres - Application de base de données unifiée du HCR. Elle contient des détails écrits sur des individus, ainsi que leurs photos.

Solutions du HCR et divers :

Solutions globales - Terme du HCR qui peut être appelé « solutions durables », « solutions globales » ou simplement « solutions » pour les réfugiés. Ils comprennent le rapatriement volontaire dans le pays d'origine, l'intégration locale dans le pays d'asile et la réinstallation dans un pays tiers.

Rapatriement volontaire - Le rapatriement volontaire ou retour volontaire correspond généralement au retour d'un réfugié, d'un demandeur d'asile débouté, d'un immigrant clandestin ou d'un sans-papier, d'une personne déplacée ou d'un mineur non-accompagné qui ne peut pas ou ne veut pas rester dans le pays d'accueil et qui se porte volontaire pour retourner dans son pays d'origine ou celui de ses ancêtres. Une fois que les raisons du déplacement ou de la fuite ont disparu et qu'il est à nouveau sûr de vivre dans ce pays, les réfugiés sont libres de retourner dans leur pays d'origine.

Intégration locale - L'intégration locale vise à donner au réfugié le droit permanent de rester dans le pays d'asile, y compris, dans certaines situations, en tant que citoyen naturalisé. Elle fait suite à l'octroi officiel du statut de réfugié par le pays d'asile.

Clause de cessation - Les clauses de cessation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés peuvent être invoquées dans des situations où, en raison de changements de circonstances dans leur pays d'origine, les réfugiés n'ont plus besoin de protection internationale et ne peuvent donc refuser de se prévaloir de la protection de leur pays.

Mariage Mixte - Mariage entre personnes de groupes ethniques ou religieux différents. Ce terme est utilisé dans le présent rapport pour désigner un réfugié de nationalité rwandaise, de tout sexe, qui a épousé un citoyen congolais, de tout sexe.